Mazarin
3774

Theses d'estat ...

RARE BOOK
COLLECTION

THE LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF
NORTH CAROLINA
AT
CHAPEL HILL

Mazarin
3774

UNIVERSITY OF N.C. AT CHAPEL HILL
00023010386

THESES D'ESTAT,

TIREES DE LA POLITIQVE CHRESTIENNE.

PRESENTEES A MONSEIGNEVR LE PRINCE DE CONTY.

A PARIS,
Chez la Veufue THEOD. PEPINGVE' & EST. MAVCROY, ruë de la Harpe, vis à vis la ruë des Mathurins.

M. DC. XLIX.

66

A MONSEIGNEVR LE PRINCE DE CONTY.

MONSEIGNEVR,

Puis que vous eſtes deuenu le Protecteur des Sciences en meſme temps que vous en auez voulu eſtre le Poſſeſſeur, la Politique a bien voulu faire paroiſtre qu'elle pretendoit vous eſtre recommandable pardeſſus toutes, puis que c'eſt d'elle ſeule que vous faites aujourd'huy profeſſion.

Cette diuine Science a cet aduantage pardeſſus les autres, qu'elle tire ſa plus grande gloire de celle de ſon ſujet, & ne peut eſtre bien placée que dans le throſne. Quelque nobleſſe que les Sciences ayent, & quelque eſpurè que puiſſe eſtre leur objet, elles ſe trouuent bien ſouuent raualées & auilies à raiſon de la condition & baſſeſſe de ceux qui les poſſedent. Tout homme peut legitimement pretendre à leur alliance, mais celle-cy par vne

generoſité qui luy eſt toute particuliere, rebute tout autre recherche que celle des plus illuſtres, & ne peut admettre que des Roys, des Princes, & des Souuerains au nombre de ſes ſeruiteurs. Auſſi les veritez qu'elle enſeigne ſont bien differentes des autres. Elles s'apprenent mieux dans les Cours que dans les Eſcholes. Ses meilleures leçons ſe font dans vn camp, & non dans vne chaire: & c'eſt auec l'eſpée que ſe decident ſes plus hautes & importantes matieres. Les Theſes que ie preſente à Voſtre Alteſſe, quelque clarté qu'elles puiſſent auoir, & quelque forte que ſoit la verité qu'elles contiennent, elles ont neantmoins beſoin des lumieres de voſtre Eſprit, & de la force de voſtre Bras pour eſtre eſtalées & ſouſtenuës en public. Il y a veritablement certaines Maximes qui ſont generalement receuës de tous les hommes: la verité qu'elles contiennent eſtant ſi pure, qu'elle ſe fait voir toute entiere. Vous ſçauez, Monſeigneur, que la Nature a planté dans l'entendement l'habitude des premiers principes, par laquelle il eſt porté par vn inſtinct pluſtoſt que par ſon propre mouuement à embraſſer la verité dés auſſi-toſt qu'elle paroiſt à ſes yeux, par la ſeule expoſition des termes qui la couuroient comme vn voile tranſparent & bien délié: neantmoins

RBC/MCU

moins la pluſpart trouuent de l'incertitude dans les Sciences, & conteſtent comme des problemes des cõcluſions qui auoiſinent de plus prés leurs principes. Ie diray encore, Monſeigneur, que l'homme eſt ſi ſubtil & ſi ingenieux, qu'il peut deſguiſer toutes choſes. Seneque prend pour vn defaut ce qui paroiſt vn aduantage de noſtre eſprit, de s'accommoder aux inclinations de la volonté, & ſe laiſſer pour ainſi dire ſeduire quand il luy plaiſt, Inter cætera mortalitatis incommoda hæc eſt caligo mentium non ſolum errandi neceſſitas, ſed & errorum amor.

Ces Maximes Politiques que i'ay puiſé de la ſource des Morales, & que i'offre à Voſtre Alteſſe, ſont aujourd'huy debattuës par pluſieurs, & meſmes ont eſté iuſques icy renuerſées par les mauuais conſeils & funeſtes deportemens de celuy qui tient, ou qui a vſurpé le Souuerain miniſtere de cet Eſtat. C'eſt à vous, Monſeigneur, de les releuer par voſtre bonté, de les affermir par voſtre appuy, & de les rendre inesbranlables par voſtre protection & deffenſe. Sans doute vous le ferez, puiſque vous vous y eſtes offert volontairement en prenant le party de tous les bons Sujets du Roy, deſquels vous eſtes le digne Chef. La France eſpere, & meſmes eſt toute aſſeurée, que

par voſtre ſage conduite, non ſeulement elle ſe ſauuera du naufrage dont elle eſt menacée, mais auſſi qu'elle ioüira bien toſt du calme d'vne paix tranquile & aſſeurée, qui ſera le commencement d'vn nouueau regne, dont la gloire & la felicité ne ſeront iamais interrompuës. Comme vous auez voulu ioindre par vne bonté ſans exemple vos intereſts auec ceux du peuple; ie ioindray mes vœux auec ceux de tout le Royaume de France, qui vous conſidere comme le depoſitaire de ſon bonheur & de ſa liberté, & diray que puiſque vos vertus ſont au deſſus de toutes nos loüanges, & vos merites ſurpaſſent toutes nos recompenſes, que le Ciel ſuppleant à nos deffauts, & s'accordant à nos deſirs, vueille vous combler de ſes faueurs & de ſes graces. C'eſt le ſouhait,

MONSEIGNEVR,

De voſtre tres-humble, & tres-affectionné ſeruiteur,
SAINCT CLEMENT.

64

THESES D'ESTAT,

TIREES DE LA POLITIQVE CHRESTIENNE.

I.

LA Politique est vne science pratique, qui a pour objet materiel les actions humaines qui regardent la societé ciuile, & le bien public, & pour objet formel la direction, ou l'adresse de ces mesmes actions à sa fin, qui est de rendre les hommes heureux dans leur societé, par l'abondance de toutes sortes de biens, & par la seureté contre tous maux.

II.

L'ordre qui empesche la confusion dans la multitude, naist de la disposition des parties, & pour l'establir parmy celle des hommes, les vns doiuent commander, & les autres obeïr, d'où prouient la diuision de la Politique, selon celle du sujet, à sçauoir, de celle qui enseigne comme il faut commander, & celle qui monstre comme il faut obeïr.

III.

Quoy que nostre condition soit vne, neant-

moins la vertu distingue & releue pardessus le commun ceux où elle reside, & la Noblesse est aussi ancienne, que celle-cy a esté eminente.

IV.

L'authorité souueraine de dispenser les chastimens & les recompenses selon les merites, est de droict diuin. Elle peut resider legitimement ou dans vn seul, ou estre departie à plusieurs des plus sages, ou bien demeurer dans la commune, d'où se forment trois especes de gouuernement, à sçauoir, la Monarchie, l'Aristocratie, & la Democratie.

V.

La Monarchie est entre tous les Estats le plus ancien & le plus parfait : mais comme la corruption des meilleures choses est pire que des moins bonnes, aussi la Monarchie degenerant en tyrannie, produit de plus grands desordres, & cause de plus grands maux : l'Aristocratie se change souuent en Oligarchie, & la Democratie en sedition, ou en vn tumultuaire gouuernement.

VI.

Vn Royaume pour estre mieux estably, doit auoir l'authorité souueraine, sans l'amoindrir en la personne du Monarque, communiquée à vn ou à plusieurs Corps de Magistrats, qui soient comme les depositaires de l'authorité Royale, & de l'interest des peuples, il se fait par ce moyen vn Estat accomply, qui se porte ou bien ou mal, selon qu'il s'approche ou s'esloigne de ce temperament.

VII.

VII.

Les Roys & Princes ſont donnez de Dieu pour eſtre ſes Lieutenans ſur la terre, ils ſont ſes images viuantes, par l'authorité ſouueraine qu'ils ont à ordonner les peines & les recompenſes, & le doiuent imiter en ſon amour & en ſa clemence.

VIII.

Leur puiſſance, leur grandeur, & felicité ſont attachées à celle des peuples, ils doiuent gouuerner leurs ſubjets comme hommes, & non pas les traicter en eſclaues, ou comme beſtes qu'on dompte au lieu d'appriuoiſer.

IX.

Il n'eſt pas grandement difficile à gouuerner vn Eſtat, auquel les peuples ſont dés long temps accouſtumez à l'obeïſſance, meſmement ſi le Monarque poſſede l'authorité ſouueraine par ſucceſſion.

X.

Le Prince qui gouuerne vn Eſtat ſelon ſes Loix, n'a rien à ſouhaiter ny à craindre en donnant tout, & n'oſtant rien à perſonne ; il regorge de toutes choſes, tout manque à ceux qui rauiſſent tout, ſon threſor n'eſt iamais plus grand, ny la ſubuention trouuée plus promptement, que lors qu'il laiſſe tout entre les mains des citoyens.

XI.

Il ſe ruine par les impoſts & par les extorſions, qui ne ſeruent qu'au luxe ou à l'auarice inſatiable des Fauoris & des Partiſans, qui ſont les deux peſtes d'vn Royaume.

XII.

Que doit craindre le Prince qui regne dans le cœur de ſes ſubjets, la crainte eſt vn mauuais maiſtre, & enſeigne mal à obeïr, mais depuis que le reſpect & l'amour font la ſentinelle, quelque part où ſoit la Cour, c'eſt vne fortereſſe inexpugnable. La plus fidele garde, diſoit le meilleur de nos Roys Louys XII. c'eſt l'innocence, c'eſt vne garde inexpugnable de n'auoir beſoin de garde. En vain s'armera de terreur celuy qui ne ſera point gardé de l'amour; les armes ſont irritées par les armes, & celles qui ſont à l'entour de nos Roys & de nos Princes, ſont pluſtoſt pour monſtrer leur grandeur, que pour teſmoigner leur méfiance, ou leur crainte.

XIII.

Tout legitime gouuernement ſe maintient par l'obſeruance des Loix, & par la force des armes; ce ſont les deux colomnes des Eſtats; les premieres le deffendent contre les ennemis du dedans, & les autres contre ceux de dehors.

XIV.

Le bien commun doit eſtre preferé au particulier, meſme par le Souuerain, lequel peut diſpoſer de nos vies & de nos biens, non pas deſpotiquement ou comme bon luy ſemble: mais pour le bien de l'Eſtat. Article donc ceux qui ne mettent aucune diſtinction entre la ſouueraineté legitime, & l'vſurpation, entre les Tyrans & les Roys, entre les ſubjets & les eſclaues.

XV.

La vraye liberté, c'eſt d'obeïr aux Loix, & tant s'en faut que les dignitez Souueraines en ſoient independantes, qu'au contraire leur authoriré tire ſon origine des Loix, & dure tout autant que l'obſeruatiõ d'icelles.

XVI.

Les Roys donc ſont ſujets aux Loix diuines & humaines, c'eſt à dire, à celles que l'équité naturelle a imprimée au cœur de tous les hommes. Mais s'ils viennent à les violer, aucun particulier n'a droict d'en faire la vengeance.

XVII.

Il va neantmoins de la conſcience & generoſité des Princes, des Magiſtrats, & des peuples de s'oppoſer à la violence & à la tyrannie, il n'y a aucune Loy qui les puiſſe diſpenſer de faire la guerre à ceux qui les ont toutes violées; s'ils ne prennent les armes contre les ennemis de Dieu & de l'Eſtat, ils deuiennent coupables comme eux, & ſont complices de leurs crimes.

XVIII.

Au maniement de l'Eſtat toutes les fautes ſont grandes, les plus ſages ne ſçauroient auoir aſſez de ſuffiſance pour commander, outre la direction des Loix le Prince doit auoir vn Conſeil fidele, compoſé de perſonnes ſçauantes & vertueuſes, afin d'agir auec circonſpection, & mettre toutes les affaires importantes dans la balance de l'équité.

XIX.

Pour vſer du conſeil auec plus de ſeureté, le Prince

doit proposer premierement à chacun des Conseillers en particulier, puis à tous en commun, l'affaire dont il delibere, & ne doit faire paroistre son sentiment que le moins qu'il pourra, sur tout il doit tenir cachée sa resolution és affaires de tres-grande importance, & ne la descouurir qu'à l'heure de l'execution.

XX.

Les Monarques ne doiuent rien tant craindre que d'auoir des Fauoris traistres, & iamais les estrangers ne doiuent estre admis dans le gouuernement.

XXI.

Les causes & les motifs ordinaires des troubles & des souleuemens des peuples sont, la Religion, le changement des Coustumes & des Loix, l'oppression generale, la haine des Ministres d'Estat, mesmement s'ils sont estrangers.

XXII.

Quant aux remedes il n'en est point de plus asseuré que de reformer l'Estat, reduisant toutes choses à leur premiere institution, remarquant en quoy & comment elles ont fort ligné.

XXIII.

Pour esteindre le feu de nostre guerre ciuile, il ne faut que chasser hors de France celuy qui est cause de tous nos maux, qui est la haine non seulement du peuple, mais des Magistrats & des Princes.

FIN.